

Séance extraordinaire
Du 12 janvier 2026

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 12 janvier 2026, à compter de 19h45.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers, Éric Tessier, Pierre Provost, Jean-François Lachapelle, Jonathan Durocher et Daniel Verrette.

Absence motivée : le conseiller M. Jean Beaubien.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2026-01-001

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Pierre Provost,
Et appuyée par Daniel Verrette,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2026**
- 4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2026

Résolution 2026-01-002

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget ; Madame la mairesse, Marie Léveillée, procède à la présentation des prévisions budgétaires 2026 :

REVENUS	
Taxes générales	612 849.00 \$
Services municipaux	115 493.00 \$
Autres revenus	30.00 \$
Hygiène du milieu	720.00 \$
Loisirs et culture	650.00 \$
Services rendus	5 500.00 \$
Imposition des droits	3 500.00 \$
Intérêts et autres	2 000.00 \$
Revenus de transferts	123 296.00 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	864 038.00 \$

DÉPENSES	
Conseil	42 377.00 \$
Administration	244 370.00 \$
Élections	5 200.00 \$
Évaluations	100.00 \$
Autres	23 000.00 \$
Sécurité publique	129 037.00 \$
Voirie	70 051.00 \$
Entretien municipal	61 800.00 \$
Éclairage des rues	2 100.00 \$
Eau potable	103 498.00 \$
Hygiène du milieu	47 130.00 \$
Urbanisme	15 000.00 \$
Salle communautaire	9 000.00 \$
Parc et terrain de jeu	10 600.00 \$
Financement	61 375.00 \$
Affectation	39 400.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	864 038.00 \$

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean-François Lachapelle,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

Que le conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2026, lesquelles totalisent des revenus de 864 038,00 \$ et des dépenses sans amortissement de 864 038,00 \$.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Résolution 2026-01-003

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour trois exercices subséquents;

Considérant que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit faire la municipalité ;

Sur proposition de Éric Tessier,
Et appuyée par Jonathan Durocher,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité St-Gérard-Majella adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 suivant :

2026

Aqueduc : 100 000 \$
Voirie : 100 000 \$

2027

Aqueduc : 100 000 \$
Voirie : 100 000 \$

2028

Aqueduc : 100 000 \$

Voirie : 100 000 \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2026-01-004

Sur proposition de Pierre Provost,

Appuyée par Éric Tessier,

Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h48.

Marie Léveillée
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marie Léveillée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie Léveillée
Mairesse

Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 12 janvier 2026. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026.